

Objet : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'espace Aquasud

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,
Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023 prise en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.
Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services de prestations intellectuelles pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) catégorie 3, dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'espace Aquasud, en vue de la mise en œuvre d'une centrale de production photovoltaïque,

Considérant le montant estimatif des prestations est fixé à 2 000,00 € HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant que parmi les 3 offres reçues, l'offre de QUALICONSULT SECURITE a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec QUALICONSULT SECURITE un marché de prestations intellectuelles pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) catégorie 3, dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'espace Aquasud, en vue de la mise en œuvre d'une centrale de production photovoltaïque.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 1 955,00 € HT (2 346,00 € TTC) est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance

Fait à Saint Cyprien, le **17 JUIN 2025**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250617-2025-06-25D-AU
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025